

A.L.I TRANSFERS & CARS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000 euros

Siège social : 16 Avenue du Ponant 92390 Villeneuve-la-Garenne

949 904 734 R.C.S. NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trente et un décembre, à onze heures,

Monsieur Ali BOULHCEN,

Agissant en qualité d'Actionnaire Unique Président de la Société,

Détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société,

Est présent ou représenté :

- **Monsieur Ali BOULHCEN, Président Actionnaire Unique,**
Titulaire de 100 actions en pleine propriété,

L'Actionnaire Unique a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un Liquidateur, fixation de sa rémunération et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Fixation du siège de la liquidation,
- Pouvoirs pour formalités.

L'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Dissolution de la société - Mise en liquidation amiable)

L'Actionnaire Unique décide la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

DEUXIÈME DÉCISION
(Liquidateur)

L'Actionnaire Unique décide de nommer en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Ali BOULHCEN, demeurant au 16 Avenue du Ponant 92390 Villeneuve-la-Garenne, et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société, ce dernier étant autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles.

L'Actionnaire Unique décide que le Liquidateur ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions. Il pourra néanmoins prétendre au remboursement des frais qu'il aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

L'Actionnaire Unique met fin aux fonctions des organes de direction à compter de ce jour.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels ainsi qu'un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé. De plus, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra statuer sur les comptes annuels.

TROISIÈME DÉCISION
(Siège de la liquidation)

L'Actionnaire Unique décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège de la Société, qui reste inchangé.

Siège de liquidation : 16 Avenue du Ponant 92390 Villeneuve-la-Garenne.

QUATRIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Actionnaire Unique et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à Villeneuve-la-Garenne,
Le 31 décembre 2024.

Ali BOULHCEN

✓ Certified by  yousign

Monsieur Ali BOULHCEN
Président Actionnaire Unique

A.L.I TRANSFERS & CARS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000 euros

Siège social : 16 Avenue du Ponant 92390 Villeneuve-la-Garenne

949 904 734 R.C.S. NANTERRE

FEUILLE DE PRÉSENCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 décembre 2024 À 11 HEURES

ACTIONNAIRE	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature de l'Actionnaire ou du mandataire
Monsieur Ali BOULHCEN	100 actions en pleine propriété	100	<i>Ali BOULHCEN</i> ✓ Certified by yousign
TOTAL	100	100	

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître qu'un (1) Actionnaire présent ou représenté, totalise 100 actions ayant droit de vote.

Fait à Villeneuve-la-Garenne,
Le 31 décembre 2024.

Le Président de séance

Ali BOULHCEN

✓ Certified by yousign